

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réuni en séance ordinaire le **16 OCTOBRE 2024** à 19h00,  
après convocation légale du 9 octobre 2024, sous la présidence de M. Jean-François PERISSOUD, Maire.

Le mercredi 16 octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François PERISSOUD.

**Présents** : PERISSOUD Jean-François, LE PRINCE Brigitte, GRUFFAT Nicolas, KRYSTKOWIAK Serge, INCANDELA Joëlle, BOUVIER Alice, LEMOINE FARAMAZ Justine, LUCAS William, POTHAIN Aurore, SPRINGER Guillaume, VERBOUX Michel.

**Absents excusés** : AMODEOS-ADJERIME Danièle (pouvoir donné à INCANDELA Joëlle), DAVIET Laetitia (pouvoir donné à LEMOINE FARAMAZ Justine), MOINE Jonathan (pouvoir donné à PERISSOUD Jean-François)

Date de convocation	: 09/10/2024
Nombre de membres en exercices	: 14
Nombre de membres présents	: 11
Ayant pris part à la délibération	: 14

Madame Brigitte LE PRINCE a été nommée secrétaire pour cette séance.
--

### Préambule

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire annonce les personnes excusées et la liste des pouvoirs.

Monsieur le Maire s'assure que les membres aient bien pris connaissance du Procès-Verbal de la dernière séance.

Ce Procès-Verbal n'appelle aucune remarque :

- Adopté à l'unanimité

## AMENAGEMENT DU TERRAIN MUTLISPORTS

### DELIBERATION N° DEL20241016\_032

**OBJET : Aménagement d'un terrain multisports et de ses abords : attribution du marché**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération DEL20240619\_025 du 19/06/2024, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la consultation, en procédure adaptée, du marché « Aménagement d'un terrain multisports et de ses abords », constitué de deux lots :

La consultation a été lancée le 23/08/2024, pour une remise des offres le 20/09/2024 au plus tard.

Six entreprises ont répondu à cette consultation :

- 5 entreprises pour le lot 1 « Fourniture et installation d'un espace de loisirs multisports »
- 1 entreprise pour le lot 2 « Aménagements paysagers »

L'analyse des offres a été effectuée conformément au règlement de consultation.

#### Lot 1

La Commission d'appel d'offres a attribué les notes suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli	ENTREPRISE	Note attribuée
1	SERVICES ASSISTANCES ET TRAVAUX DIVERS	12.82
2	E.S.A	13.17
3	AGORESPACE	12.39
4	HUSSON INTERNATIONAL	12.00
6	COSEEC FRANCE	13.17 SOLUTION 1 13.18 SOLUTIONS 2 ET 3

Le candidat COSEEC FRANCE apparaît comme étant celui présentant la meilleure note après analyse des offres, et la CAO propose de le retenir pour le lot 1 « Fourniture et installation d'un espace de loisirs multisports » pour un prix de 53 452.00€ HT.

#### Lot 2

La CAO propose d'abandonner la procédure d'attribution pour insuffisance de concurrence pour ce lot (une seule entreprise ayant répondu).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** l'entreprise COSEEC FRANCE en tant que titulaire du marché « Aménagement d'un terrain multisports et de ses abords » - Lot 1 « Fourniture et installation d'un espace de loisirs multisports », pour un montant HT de 53 452.00€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à la passation et à l'exécution de ce marché.
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2024.
- **DECIDE** d'abandonner la procédure pour le marché « Aménagement d'un terrain multisports et de ses abords » - Lot 2 « aménagements paysagers » pour insuffisance de concurrence

- **AUTORISE** le lancement d'une nouvelle consultation en procédure adaptée pour le lot 2 « aménagements paysagers »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs au lancement, à la passation et à l'exécution de ce marché.

## PREVOYANCE

### **DELIBERATION N° DEL20241016\_033**

#### **OBJET : Prévoyance : résiliation du contrat collectif MGP**

Monsieur le Maire rappelle que la protection sociale complémentaire est composée de la partie santé et de la partie prévoyance. S'agissant de la prévoyance, la commune est actuellement liée par un contrat collectif facultatif sans participation avec la Mutuelle Générale de Prévoyance (MGP).

A compter du 1er janvier 2025, pour la partie prévoyance, les collectivités devront participer financièrement avec une participation d'un montant minimal de 7 euros par mois pour l'incapacité et l'invalidité, avec des taux de 90 % nets. Il convient donc de résilier le contrat liant la collectivité avec la MGP afin de pouvoir mettre en place une participation financière pour le risque prévoyance.

#### *Echanges sur la prévoyance*

Mme LE PRINCE précise que la commune s'est rapprochée du Centre de Gestion 74, qui a signé en 2020 une convention de participation Prévoyance avec la MNT. Après étude du dossier de la commune, la MNT a accepté l'adhésion à la convention du CDG74 au 01/01/2025. Les taux 2024 sont plus intéressants que ceux proposés par notre contrat actuel avec la MGP.

Il est donc proposé de résilier notre contrat avec la MGP pour se rattacher au contrat proposé par la MNT et le Centre de Gestion. Le Centre de Gestion informe que des réunions d'information à l'attention des agents et un accompagnement seront proposés par la MNT. Le délai d'adhésion est de 6 mois après la mise en place du contrat.

La convention de participation Prévoyance du CDG74 est un contrat collectif à adhésion facultative pour les agents. Ils sont donc libres d'adhérer ou de ne pas adhérer. Ils peuvent conserver un contrat individuel souscrit par ailleurs mais dans ce cas, la commune ne pourra pas verser la participation financière employeur. En effet, seuls les agents qui adhéreront à la convention de participation du CDG pourront y prétendre.

Les élus échangent ensuite sur un projet de délibération, à présenter au Comité Social Territorial, sur le montant de la participation employeur. Le minimum est de 7€. Pour plus d'équité entre les agents, il est proposé de fonctionner via un pourcentage de 50% de participation employeur.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de résilier le contrat collectif facultatif sans participation conclu avec la MGP au 31/12/2024.

## Informations diverses

### Logement social

Jean-François PERISSOUD informe qu'un logement social de la SEMCODA s'est libéré sur la commune. La commune peut présenter 3 candidats, il invite donc les membres du conseil à en parler autour d'eux et de faire remonter des noms en mairie.

### Révision du PLUi-H

La révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) est en cours. Des réunions de travail sont organisées à la Communauté de communes sur la base d'outils cartographiques numériques. Il appartient aux élus de réfléchir à l'avenir de la commune, et notamment du Chef-Lieu (réflexion sur le bâti ancien, sur les OAP...) pour réfléchir à son développement raisonné et aux infrastructures publiques qu'il suppose. Une réunion consacrée à ce sujet sera organisée cet automne (retours attendus en janvier).

### Equipements numériques

La commune lance une réflexion sur ses équipements numériques (ex : équiper la salle du conseil d'un écran performant pour suivre des visioconférences et projeter des documents), et plus globalement sur ses contrats en téléphonie, impressions, internet... afin de rationaliser et de générer des diminutions de coûts de fonctionnement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.**

Le 27/11/2024

**Le Maire,  
Jean-François PERISSOUD**

**La Secrétaire de séance,  
Brigitte LE PRINCE**



BePrince